

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VANNES

BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

22 place de la République – BP 503 – 56019 VANNES CEDEX

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'Aide Juridictionnelle, en copie en DEUX EXEMPLAIRES :

⇒ Copie de votre carte d'identité, passeport ou carte de séjour,

⇒ Copie du Livret de Famille, si vous avez des enfants à charge,

⇒ Copie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition (avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019) ; joindre ce même document pour votre conjoint ou toute personne vivant au foyer ainsi que les personnes à charge,

Pour les jeunes majeurs : Joindre son avis d'imposition ainsi que celui de ses parents s'il vit au domicile familial.

⇒ Copie de vos justificatifs de ressources de ce début d'année 2020, ainsi que ceux concernant votre conjoint ou concubin ;

⇒ Attestation de votre banque avec le solde de chacun de vos comptes bancaires (votre épargne étant prise en compte dans le calcul de vos revenus),

⇒ Attestation de votre assureur concernant la non prise en charge des honoraires de procédure (document CERFA N° 15173*01),

⇒ Si vous êtes propriétaire : **Evaluation** de l'agence immobilière ou du notaire précisant la valeur actuelle de ce bien, **copie du tableau d'amortissement du crédit** relatif à ce bien,

- *Si la vente de ce bien est envisagée* : Préciser le montant qui vous reviendra après solde des prêts.
- *Si ce bien est loué* : Préciser et justifier le montant des loyers.

⇒ Si vous êtes locataire : **Copie du bail de location** et copie de la dernière quittance de loyer,

⇒ Si vous êtes hébergé à titre gratuit : **Attestation d'hébergement** accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.

⇒ Si vous êtes incarcéré : **Certificat de présence** à la Maison d'Arrêt

VOIR AU VERSO ⇒

⇒ **Copie de votre convocation** devant la Juridiction concernée, si vous en disposez d'une,

⇒ **Préciser le nom** et l'adresse de votre adversaire, *première ligne page 2*

⇒ **Préciser le Tribunal** saisi ou à saisir, ainsi que **l'objet** exact de la demande en justice (ex : Divorce)
espace libre page 2

⇒ **DATER et SIGNER** votre demande d'Aide Juridictionnelle, *page 8*

Le Bureau de l'Aide Juridictionnelle n'accepte aucune pièce en original
Il convient de préparer votre dossier avec les photocopies des pièces sollicitées

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'AVOCAT QUE VOUS AUREZ
CHOISI RECLAMANT LES PIECES MANQUANTES**

**A défaut de dépôt de dossier d'Aide Juridictionnelle
Ou
en cas de rejet de cette demande**

**votre avocat sera en droit de solliciter des honoraires à hauteur
des diligences effectuées**